

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL163

présenté par

Mme Chapdelaine, Mme Lemaire et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

AVANT L'ARTICLE 17 BIS

Supprimer la division et l'intitulé du titre III *bis*.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement de suppression de l'article 17 bis.